ANNEXE 25

Wallonie

Commune de GESVES

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Rémy Guns demeurant Rue du Tronquoy 12 à 5330 Sart-Bernard.

Le terrain concerné est situé Impasse des Chalets à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°302B

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes (2) : recul de 5 m au Guide

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme, Chaussée de Gramptinne 112, 5340 Gesves

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4), téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme,

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/03/2021 au 29/03/2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves ;
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 01/02/2021

Pour le Collège,

La Directrice générale ff

Anne-Catherine DE CALLATAY

Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.
(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
(3) Heures d'ouverture des bureaux.
(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
(5) Non obligatoire.

COMMUNE DE GESVES
Province de NAMUR – Arrondissement de NAMUR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En vertu de l'article 199 du Code Wallon du Patrimoine, le Collège Communal propose :

Le Classement éventuel comme monument, de la Tour de Mont Sainte Marie, ancienne tour-clocher de l'église antique dont la nef a disparu et dont le chœur transformé en chapelle est classé en monument depuis le 30/11/1960, et établissement d'une zone de protection, sise dans l'ancienne commune de Mozet désormais commune de Gesves. Décision d'entamer la procédure visée à l'article 198 du Code wallon du Patrimoine.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal de et à 5340 Gesves du 8 mars 2021 au 23 mars 2021.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne, 112 – 5340 GESVES

Les jours ouvrables de 09h00 à 12h00; le mercredi jusqu'à 20 heures sur rendez-vous;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Marc EVRARD téléphone : 083/670305 mail : marc.evrard@gesves.be

L'enquête publique est ouverte le 08/03/2021 et clôturée le 23/03/2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Administration communale de GESVES**, Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES
- par télécopie au numéro : **083/670 334**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : marc.evrard@gesves.be
- remises à M. Marc EVRARD dont le bureau se trouve au service Urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Tour de Mont Sainte Marie**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Marc EVRARD ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES, le 23/03/2021, à12h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est M. Marc EVRARD dont le bureau se trouve au service Urbanisme.

GESVES, le 02/03/2021
Pour le Collège,

La Directrice générale f.f., *Le Bourgmestre,*

Anne-Catherine DE CALLATAY Martin VAN AUDENRODE